

Quatrième séance, vendredi 10 février 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Assermentation. – Postulat P2089.11 Nadia Savary-Moser (pénurie d'enseignant-e-s aux écoles infantine et primaire – mythe ou réalité ?); prise en considération. – Projet de loi N° 269 d'application du code civil suisse (LACC); 2^e lecture et vote final. – Motion populaire 1510.11 Parti chrétien social (plus de démocratie en matière nucléaire); prise en considération. – Postulat P2094.11 Emanuel Waeber/Stéphane Peiry (sécurité d'approvisionnement en électricité); prise en considération (retrait). – Postulat P2093.11 Xavier Ganioz/Ursula Schneider Schüttel (contrôle du travail détaché: plus de moyens pour plus de contrôles); prise en considération. – Mandat MA4027.11 Nicolas Rime/Daniel Brunner/François Roubaty/Ursula Schneider Schüttel/Bernadette Hänni-Fischer/Hugo Raemy/Nicolas Repond/Xavier Ganioz/ Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk (halte au gaspillage de l'électricité); prise en considération (retrait). – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Solange Berset, Gaétan Emonet, Raoul Girard, Michel Losey, Hugo Raemy, Ralph Alexander Schmid et Erika Schnyder.

Sont absents sans justification: MM. Pierre-Alain Clément et Marc-Antoine Gamba.

M^{mes} et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Benoît Chassot, Caroline Gauch, Mélanie Imhof, Daniel Unternehrer, René Bossel, Jean-Pierre Levrat et Madeleine Merkle, élu-e-s par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires lors de la séance du 7 février 2012.

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du Canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction

dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. *(Applaudissements!)*

Postulat P2089.11 Nadia Savary-Moser (Pénurie d'enseignant-e-s aux écoles infantine et primaire – mythe ou réalité?)¹

Prise en considération

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). En premier lieu, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour le soin qu'il a apporté à mon postulat et pour sa réponse d'entrée en matière. Je me réjouis qu'il partage la préoccupation que je porte à cette question. D'ailleurs j'ai aussi pris acte de la réponse qu'il a donnée à la question de mes collègues Pierre-André Page et Claire Peiry-Kolly, «diplôme d'enseignant en cours d'emploi» (QA 3404.11). Faisant référence à l'article de la Liberté, paru trois mois après le dépôt de mon postulat, je suis dans le même état d'esprit que vous, M^{me} la Commissaire, pas inquiète mais soucieuse. Je suis soucieuse de pouvoir faire face à une démographie croissante tout en continuant d'offrir une école de qualité aux élèves de notre canton. Je prends note de votre analyse d'une situation tendue et pas d'une pénurie d'enseignants. Permettez-moi toutefois de mettre un bémol car je suis préoccupée par cette situation plus que chaotique et réelle de la diminution depuis quelques années du nombre des dossiers d'enseignants pour les postes à repourvoir ainsi que par cette grande difficulté à pouvoir assurer des remplacements de qualité. Soucieuse aussi de voir une grande majo-

¹ Déposé et développé le 12 mai 2011, BGC mai p. 1065; réponse du Conseil d'Etat le 20 décembre 2011, BGC février 2012 p. 363.

rité d'enseignants sortant de la HEP prendre une autre voie ou pour une part de retourner dans leur canton respectif. Soucieuse enfin, comme tout parent, de pouvoir avoir des réponses à toutes ces interrogations légitimes de la prise en charge de nos enfants fribourgeois. Sans entrer à nouveau dans les détails sur le développement de mon postulat, je me permets toutefois d'apporter une précision. Je n'affirme pas que la féminisation du corps enseignant avec un accroissement des temps partiels, accentue encore cette pénurie. Je loue même cette flexibilisation du temps partiel pour autant qu'elle se situe entre 40 et 100%. Nous savons toutes et tous que dans notre société actuelle, elle permet une coordination avec les obligations familiales. Mais je dis simplement que cet état de fait serait une opportunité encore plus incitative dans le cadre d'un tandem d'enseignants pour pallier aux difficultés de remplacement. Dans la réponse du Conseil d'Etat, j'ai aussi pris acte que ce dernier ne partage pas forcément tous mes arguments et c'est donc avec intérêt, si le Grand Conseil me suit, que je vais prendre connaissance de sa réponse dont je lui suis d'avance très reconnaissante. C'est avec ces quelques considérations sur un sujet sensible, important et d'actualité que j'incite mes collègues députés à accepter mon postulat.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Lehrermangel ist an gewissen Schulen eine Realität. Die Situation ist sowohl bei Stellvertretungen als auch bei Festanstellungen sehr angespannt. Das Problem stellt sich nicht nur im Kindergarten und in der Primarschule, sondern auch auf der Orientierungsschulstufe. Die SP-Fraktion nimmt das vorliegende Postulat mit folgenden Bemerkungen an.

Der Bericht, den der Staatsrat erstellen will, soll sich auf die gesamte obligatorische Schulzeit beziehen, nicht nur auf die Kindergarten- und Primarschulstufe, sondern auch auf die OS. Denn vor allem Lehrer für Naturwissenschaften sind auf OS-Stufe sehr rar. Es ist jedes Jahr ein Konkurrenzrennen, welche Schule die frei werdenden Stellen mit gut ausgebildeten Lehrpersonen besetzen kann. Im Bericht sollte auch stehen, wie man den Lehrerberuf attraktiver machen kann. Das Kerngeschäft einer Lehrerin muss das Unterrichten sein. Dies ist heute mit dem ganzen Drumherum leider immer weniger der Fall. Auch sollte das Entwicklungspotential, respektive die Karriereplanung des Lehrberufs aufgezeigt werden. Weiter muss gefragt werden, warum der Staatsrat die Order von 40/60 Prozent bei Neuanstellungen gegeben hat. Bei Neuanstellungen müssen die lokalen Behörden eine Lehrperson zu mindestens 40 Prozent anstellen. Es gibt aber viele junge Mütter und Väter, gute Lehrerinnen und Lehrer, die nur 20 Prozent arbeiten wollen, dafür aber sehr flexibel sind, Stellvertretungen zu übernehmen. Durch das 40-Pro-

zent-Prinzip gehen den Schulen viele wertvolle, mit der jeweiligen Schule vertraute Stellvertretungen verloren. Ein vierter Punkt, der auch im Bericht behandelt werden sollte, betrifft die Frage, wieso so viele deutschfreiburger Jugendliche die PH in Bern besuchen. Was bietet die PH Bern, was Freiburg nicht zu bieten hat? Diese Frage ist wichtig, da die Absolventen der PH Bern oft in dieser Region bleiben und nicht nach Freiburg zurück kommen, wodurch sie an unse- ren Schulen fehlen. Mit diesen Bemerkungen nimmt die SP-Fraktion das Postulat an.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Suite aux difficultés rencontrées tant au niveau de l'école infantine que primaire, afin de trouver des enseignants diplômés pour assumer des remplacements, M^{me} la Députée Savary interpelle le Conseil d'Etat afin de savoir s'il y a pénurie ou non d'enseignants. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que, grâce à certaines mesures déjà prises, il n'y a pas encore de pénurie puisque aujourd'hui chaque classe de ce canton a un ou deux enseignants à sa tête. Toutefois, il confirme que la situation est tendue et qu'un rapport sur la question serait utile. Dans ce but, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat et notre groupe ira également dans ce sens. A titre personnel, je me permets encore de vous poser deux questions, M^{me} la Conseillère d'Etat directrice, pouvez-vous nous en dire plus concernant les mesures déjà prises pour pallier à ce problème des remplaçants ou des remplacements et serait-il possible, comme l'a demandé ma collègue du parti socialiste, d'étendre votre rapport sur la question en englobant la situation telle qu'elle est vécue au niveau des cycles d'orientation de notre canton. D'avance merci de votre réponse et j'ai terminé.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Erlauben Sie mir, dass ich zuerst meine Interessenbindung deklariere: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Murten. Im Namen der SVP-Fraktion nehme ich zum vorliegenden Postulat Stellung.

Leichte Entspannung, aber keine Entwarnung, so könnte man die momentane Situation auf dem Lehrerstellenmarkt im Kanton Freiburg bezeichnen. Der Staatsrat bestätigt diese Situation in seinen Antworten zum Postulat Savary und auf die Anfrage von Pierre-André Page und Claire Perry-Kolly. In der Antwort auf die Anfrage, wie diese angespannte Situation zu entschärfen sei, wird eine Massnahme mit Quereinsteigern vorgeschlagen. Mit Quereinsteigern allein lässt sich der strukturelle Lehrpersonenmangel nicht beheben. Panikartige Notmassnahmen sind zu vermeiden, denn jede Notmassnahme muss sich gegenüber Schülerinnen und Schülern und gegenüber den Berufsansprüchen der Lehrpersonen rechtfertigen lassen. Es braucht ein weitsichtiges

und dauerhaftes Massnahmenpaket, um dem Lehrermangel entgegenzuwirken. Deshalb erwarten wir, dass folgende Punkte in einem allfällig zu erarbeitenden Bericht beleuchtet werden.

Erstens: Bei der Analyse der Stellensituation der Lehrpersonen in der Primarschule muss auch diejenige der Orientierungsschule mitberücksichtigt werden, wie die Vorrednerin der SP bereits erwähnt hat.

Zweitens: Eine kritische Analyse der Arbeits- und Rahmenbedingungen für den Lehrerberuf ist erforderlich. Hier möchten wir im Besonderen auf die stark zunehmende Feminisierung im Lehrerberuf hinweisen. Diese Tendenz wirft Fragen auf.

Drittens: Die Bedingungen für Wiedereinsteigerinnen und -einsteiger sind zu überdenken.

Und viertens: Wie kann das Ansehen des Lehrerberufes in der Gesellschaft verbessert werden?

Im Massnahmenpaket muss auch berücksichtigt werden, dass die Qualität in den Schulen erhalten bleibt und das Ausbildungsniveau auf keinen Fall gesenkt werden darf. Um sich ein vollständiges Bild der zu koordinierenden Massnahmen zur Behebung des Lehrermangels zu machen, ist unseres Erachtens ein umfassender Bericht über das Vorgehen erforderlich. Deshalb unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Überweisung des Postulats an den Staatsrat einstimmig.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat, car il donne ainsi au Conseil d'Etat l'occasion de se pencher sur un problème qui va en s'accroissant. Les difficultés pour engager des enseignants existent depuis quelques années. Avant on pouvait choisir le meilleur des candidats. Maintenant, à cause du manque de candidats, de postulants, on doit prendre le seul candidat qui se présente. Contrairement à la prise de position du Conseil d'Etat, la pénurie n'existe pas seulement pour les remplaçants mais aussi pour trouver des titulaires de poste. Il faut savoir que pour un poste qui a été mis trois fois au concours sans résultat, la commune a le droit de prendre un remplaçant. Ainsi la pénurie des remplaçants n'est que la conséquence de la pénurie des titulaires. Le groupe libéral-radical demande que dans son rapport le Conseil d'Etat se penche sur les questions suivantes: Est-ce que la formation à la HEP donne aux élèves suffisamment d'outils pour affronter la réalité du terrain ? Certains élèves de la HEP ne se sentant pas suffisamment prêts ne préfèrent-ils pas continuer à l'Université pour

se spécialiser et ensuite enseigner au CO. Le fait d'avoir mis une formation spéciale pour les premiers degrés et une autre pour les quatre derniers n'a-t'il pas une incidence sur la pénurie? Les enseignants des premiers degrés ne se sentent pas capables d'enseigner dans les niveaux supérieurs. Du coup ils ne postulent que pour les postes de leur niveau. Est-ce que les nombreuses réformes introduites ces dernières années n'ont pas rendu la profession moins attractive ? Par exemple les projets d'établissement n'empiètent-ils pas trop sur l'autonomie de l'enseignant ? Est-ce que l'introduction des responsables d'établissement n'a pas créé des tensions ? Augmentation de compétence pour le responsable, alors que les unités de décharge doivent être reprises par les autres enseignants. Est-ce que les enseignants sont suffisamment formés pour affronter les comportements difficiles de certains élèves dont le nombre augmente et affronter aussi l'attitude intrusive et critique des parents? Finalement est-ce que les autres HEP des autres cantons connaissent-elles les mêmes difficultés ? Si non pourquoi, si oui est-ce que le concept général de formation devrait-il être revu ? Il semble donc important pour le groupe libéral-radical que le Conseil d'Etat se penche sur ces questions et nous dise comment il envisage de mettre un terme à cette pénurie. Le groupe libéral-radical soutiendra donc ce postulat.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Ich möchte einleitend meine Interessensverbindung offenlegen: Ich bin Gemeinderat und verantwortlich für das Ressort Bildung. Das Mitte-Links-Bündnis teilt die Feststellungen von Frau Nadia Savary-Moser. Eine vertiefte Analyse, warum so viele junge Lehrpersonen ihren Beruf nicht ausüben, ist angebracht. Es gibt zu wenig Lehrpersonen im Kindergarten und an der Primarschule. Wie sieht die Situation bei den Schulischen Heilpädagogen (éducation des enseignants spécialisés) und an der OS aus? Zusätzlich wäre es wünschenswert, wenn vor allem an der Primarschule mehr Männer unterrichten würden. Eine Offenlegung der Gründe für die Stellvertretungen könnte interessant sein. Aus all diesen Feststellungen unterstützen wir das Postulat.

Als Lösungsansätze für das Problem der Stellvertretungen möchten wir folgende Anregungen mitgeben. Erstens: Lehrpersonen, die vorzeitig vollständig in Pension gehen, sollten weiterhin Stellvertretungen machen können. Dies könnte die Situation bei der Suche von Stellvertretungen entspannen. Diese Möglichkeit wurde beim neuen Gesetz der Pensionierung leider ausgeschlossen.

Zweitens: Lehrpersonen mit Teilpensen sind oft flexibel und offen für Stellvertretungen. Kleine Teilpensen sollten auch

für Kindergärtnerinnen möglich sein. Momentan ist jedoch eine Pensenaufteilung von 80/20 nicht möglich.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Ce postulat et la situation actuelle m'interpellent. En tant que syndic d'une commune où on a bien sûr à fournir des enseignants à nos classes, j'ai un sentiment un peu amer. Pour quelle raison, et j'aimerais bien entendre M^{me} la Commissaire du gouvernement sur cet élément-là, ai-je le sentiment que la HEP snobe les candidats à l'enseignement ? Et j'en veux pour preuve un exemple. J'ai formé, à la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, une apprentie de commerce qui a fait sa maturité, qui a brillamment réussi et dont l'objectif était de devenir enseignante. Elle s'est inscrite à la HEP et paraît-il, il y a trois ans, comme il y avait trop de candidatures elle a dû faire une année passerelle. Depuis le premier jour, on lui a fait comprendre qu'elle n'était pas encore à la HEP, qu'elle n'était surtout pas à la HEP et tout au long de cette année, elle travaillait à temps partiel chez moi, j'ai pu poser des questions et je me suis rendu compte que vraiment on n'avait pas envie de ces jeunes qui avaient envie de se former. Et on parlait déjà de l'introduction de la deuxième année enfantine. Donc j'ai le sentiment qu'on a snobé ces jeunes qui étaient motivés à devenir enseignants, à tel point qu'elle a abandonné un mois avant les examens et cela m'a choqué. A l'époque je voulais intervenir, j'avais posé des questions, puis finalement on a décidé de laisser aller, peut être qu'il y avait d'autres éléments qui avaient fait que cette fille a souhaité tout d'un coup arrêter cette année-là. Franchement, j'ai le sentiment qu'on a dégoûté cette fille de devenir enseignante. Voilà ce que j'avais envie de témoigner aujourd'hui et je pense qu'il y a effectivement quelque chose à faire et je vous invite en tout cas chers collègues à soutenir ce postulat.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le postulat de la députée Nadia Savary met en lumière une préoccupation bien réelle pour l'administration et la politique scolaire. L'adéquation entre le nombre de personnes diplômées pour enseigner et le nombre de places de travail à disposition est loin d'être simple à assurer. Il y a quelques années, de nombreux jeunes diplômés se trouvaient au chômage. Ma direction avait participé à des programmes d'occupation pour ces personnes. Depuis quelques années maintenant on observe que la problématique s'est inversée. Il n'est aujourd'hui plus aussi évident qu'avant de trouver des professionnels diplômés pour occuper des postes fixes et il est également de plus en plus difficile d'en trouver pour effectuer des remplacements. Comme l'indique le Conseil d'Etat dans sa récente réponse à la question des députés Pierre-André Page et Claire Peiry-Kolly, la rentrée scolaire 2011 des écoles enfantines, des écoles primaires,

des écoles du cycle d'orientation, des écoles spécialisées, des gymnases et écoles de commerce à plein temps, ainsi que des écoles de culture générale a en effet été marquée par un accroissement de près de 700 élèves par rapport à l'année scolaire précédente. Parmi ceux-ci, on compte notamment quelque 229 élèves supplémentaires à l'école enfantine, augmentation liée à l'introduction échelonnée des deux années écoles enfantine dans l'ensemble des cercles scolaires du canton et 315 élèves supplémentaires à l'école primaire. Du fait des départs naturels du personnel enseignant et de l'ouverture des nouvelles classes, ce sont 202 postes d'enseignement, 136 dans la partie francophone et 66 dans la partie alémanique qui ont été mis au concours pour l'école enfantine et l'école primaire durant le printemps 2011. Environ la moitié de ces postes concerne un plein temps. Ces postes sont dans la plupart des cas occupés par des enseignants et enseignantes titulaires des diplômes requis, anciens diplômes des écoles normales ou diplômes délivrés depuis quelques années par les hautes écoles pédagogiques. Il est vrai que cette année, les candidats et candidates se sont fait plus rares et il a fallu procéder à plusieurs mises au concours successives pour un même poste. Tous les postes ont néanmoins été repourvus par du personnel compétent, dûment formé ou en train de terminer leur formation pédagogique et nous bénéficions en comparaison avec d'autres cantons de ce point de vue d'une situation moins difficile. C'est dans les écoles, cela a été relevé par plusieurs députés, des degrés du cycle d'orientation et des gymnases, des écoles de commerce et écoles de culture générale, que l'on recourt presque chaque année depuis longtemps à des étudiants et étudiantes achevant leur formation pédagogique. S'agissant de l'école enfantine et de l'école primaire, seul une vingtaine de personnes non porteuses du titre adéquat ont été engagées. Cela dit, si ces personnes ne sont pas issues d'une HEP ou d'une école normale, elles sont néanmoins titulaires d'un bachelor en science de l'éducation ou d'un diplôme étranger reconnu. Elles enseignent par ailleurs en duo pédagogique avec un enseignant diplômé. Sur les 1710 enseignants titulaires de classe enfantine et primaire de la partie francophone de notre canton, cela représente 1,2% des enseignants.

Certains médias ont effectivement utilisé l'expression pénurie de personnel enseignant. Je regrette cette expression, car la réalité correspond d'avantage à une situation tendue. Cela dit, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la HEP ont mis en place depuis 2 ans une politique active de promotion de la profession enseignante auprès des futurs diplômés des écoles du degré secondaire II. Cette opération commence à porter ses fruits, car les inscriptions à la HEP sont nettement plus élevées qu'elles ne l'étaient les années passées. Nous avons connu l'année dernière une aug-

mentation de 60% des inscriptions, ce qui fait 171 étudiants en première année, 125 en deuxième année et 104 en troisième année, ce qui représente tout de même 40 étudiants en plus qui devraient terminer cette formation durant cette année. Et nous attendons maintenant avec intérêt les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire, le délai de dépôt des dossiers courant jusqu'au 31 mars. Dans l'intervalle, nous avons pris un certain nombre d'autres mesures. Mais je partage l'avis qui a été exprimé de ne pas prendre de mesures précipitées dans un domaine aussi sensible, les courbes pouvant s'inverser comme je l'ai déjà indiqué. Parmi ces mesures qui ont été prises dans les mesures tout d'abord à long terme. Le nouveau système de mise à la retraite du personnel de l'Etat permettra une retraite à 50% ce qui devrait favoriser le cas échéant la sortie des enseignants du métier d'enseignant en leur permettant et en nous permettant de compter sur leur compétence pour une durée plus longue allant jusqu'à 65 ans et un certain nombre d'enseignants ont d'ores et déjà indiqué leur satisfaction quant à cette solution et leur possibilité ainsi de prolonger également leur carrière professionnelle. Il a été indiqué dans cette salle qu'il n'y aurait pas de possibilité d'engager les enseignants mis à la retraite pour des remplacements, cela est erroné. Le Conseil d'Etat a donné son autorisation pour que nous puissions les engager et d'ailleurs pour plusieurs cercles scolaires qui ont connu un décès subit d'un enseignant durant cet automne, nous avons pu engager des enseignants retraités que je tiens aussi à remercier parce que notamment ils ont modifié aussi leur plan de retraite pour cela et nous avons pu en faire bénéficier les écoles de leur vaste expérience.

Nous avons modifié le programme des cours de la HEP de façon à libérer totalement les étudiants de 2^e année le jeudi et de 3^e année le vendredi, de façon à ce qu'ils puissent assurer les réductions d'horaire des enseignants de 50 ans et plus, qui bénéficient d'une décharge de deux heures, que peuvent dès lors assumer ces étudiants. Ceci permet d'éviter d'engager le cas échéant des remplaçants extérieurs. Plus de 35 étudiants de la HEP ont saisi cette possibilité pour bénéficier d'une expérience professionnelle accrue.

Je ne connais pas le cas personnel mentionné par le député Wicht, mais il me paraît important de rappeler que nous avons des règles de reconnaissance de diplôme pour la HEP qui fait que les titulaires d'un CFC avec une expérience professionnelle, les titulaires d'une maturité professionnelle ou les titulaires des anciens diplômes des écoles de culture générale doivent passer par une passerelle, qui leur donne l'équivalence à l'entrée à la HEP, celle-ci étant assurée directement pour les porteurs d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité spécialisée. J'ignore pourquoi cette jeune personne

n'a pas poursuivi la passerelle à un mois des examens, ce qui lui aurait donné l'entrée à la HEP. Je pars de l'idée qu'un des obstacles majeurs pour pouvoir faire ce passage est le niveau de la langue partenaire demandée. C'est le plus souvent le problème pour les étudiants qui viennent de l'enseignement professionnel. Ça ne fait pas partie du programme de formation de ces élèves à l'école professionnelle et leur niveau n'est pas suffisant pour pouvoir entrer à la HEP. Je ne vous cache pas que c'est un élément sur lequel le Conseil d'Etat n'entend pas transiger. Si nous voulons mettre un concept d'apprentissage de la langue partenaire amélioré dans notre canton, il lui paraît normal d'augmenter également les compétences du personnel enseignant. C'est un point délicat, mais il marque aussi le profil des étudiants qui sortent de la HEP. Ceci me paraît nécessaire dans un canton bilingue.

Une série de mesures ont déjà été prises. Nous en envisageons encore d'autres, notamment celles qui ont été relevées dans la question des députés Pierre-André Page et Claire Peiry-Kolly au sujet de compléments de formation en emploi pour un certain nombre de personnes titulaires par exemple d'un bachelor en éducation et qui souhaiteraient par une formation complémentaire pouvoir acquérir le titre d'enseignant correspondant au degré requis. Cette opération ne peut être faite qu'ensemble, avec les autres cantons romands. Notre bassin de population serait probablement trop restreint pour installer une propre formation qui déboucherait sur un diplôme reconnu. C'est aussi un des exigences qui nous avons. Nous voulons que les diplômes puissent être reconnus, et nous voulons aussi assurer la mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire suisse. Le rapport que propose de réaliser le Conseil d'Etat s'appuiera dès lors sur ces mesures, mais également sur les difficultés que nous avons rencontrées pour l'organisation de la rentrée scolaire 2011-2012. Elle intégrera la question de l'ensemble de l'école obligatoire, ainsi que la problématique de la gestion des remplaçants durant le premier semestre. Il devrait en outre intégrer des propositions afin d'améliorer la situation, tant en ce qui concerne les titulaires que les remplaçants.

En conclusion, je suis heureuse de l'intérêt renouvelé du monde politique pour l'école et du débat démocratique ainsi vivifié. La question du manque d'attractivité a un spectre plus large que celui de la seule attractivité pour des jeunes qui entrent dans la profession, qui tient certes également à ces conditions cadres, mais également à la reconnaissance sociale due aux enseignants et à la manière dont nous parlons d'école dans cette enceinte ou à l'extérieur. Le nombre de remarques faites ce matin correspond à ce que nous lisons également dans la presse. Je ne suis pas toujours sûre que cela donne envie d'entrer dans un métier d'enseignant. C'est pour

cela que nous essayons de dire que c'est un métier magnifique, au service des enfants, au service d'une société qui a besoin que les enfants «apprennent des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire.» Je me réjouis d'en débattre avec vous à nouveau dans le cadre du rapport.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 99 voix. Il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brännimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Colomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambellet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 99.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de loi N° 269 d'application du code civil suisse (LACC)¹

Rapporteure: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Deuxième lecture

Art. 1 à 5

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 6

Le Rapporteur. Je vous demande de confirmer le vote de première lecture, l'amendement Thomet tendant à introduire une base légale conformément à la loi sur les subventions. Il se justifie.

Le Commissaire. Je confirme les premiers débats.

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 7 à 9

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 10 à 13

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 14 à 28

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 29 à 45

- > Confirmation de la première lecture.

Art. 46

Le Rapporteur. A l'article 46, nous étions en présence de l'amendement du député Schmid qui a été refusé en première lecture. Je vous demande de confirmer le vote de la première lecture pour l'article 46.

Le Commissaire. Dans ce chapitre, M^{me} la Députée de Weck avait posé une question à laquelle je n'avais pas de réponse

¹ Message en pp. 102ss.